



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : Mise en garde : Contraventions frauduleuses

Le 26 janvier 2017 La Sûreté du Québec désire mettre en garde les citoyens contre un nouveau type d'hameçonnage où la victime reçoit un courriel concernant une contravention impayée.

Contraventions frauduleuses

Selon le Centre anti-fraude du Canada : « Des Canadiens reçoivent par courriel des avis qui semblent provenir d'autorités gouvernementales comme la police. L'avis indique au destinataire qu'il a reçu une contravention. Le courriel comporte la raison de la contravention, habituellement pour négligence au volant, un numéro de contravention, la date d'émission et le montant à payer.

Dans le courriel, on lit que l'amende doit être payée immédiatement et que, pour ce faire, il faut cliquer sur un lien ou ouvrir une pièce jointe. Après avoir cliqué sur le lien, la personne doit entrer des renseignements personnels.

Dans le courriel qui renferme une pièce jointe, on prétend vous envoyer une preuve photographique de l'infraction commise. Il s'agit habituellement d'un fichier .zip qui, une fois ouvert, peut infecter votre ordinateur ou appareil.

Les fraudeurs se servent de noms de services de police ou d'entreprises légitimes pour soutirer des renseignements personnels aux consommateurs peu méfiants. Les autorités gouvernementales et les services de police n'envoient pas d'avis de contravention par courriel et ne demandent pas à ce qu'on leur fournisse une adresse de courriel au moment d'effectuer un contrôle routier.

Indices – Comment vous protéger

- Méfiez-vous des courriels non sollicités d'individus ou d'organisations dans lesquels on vous demande d'ouvrir une pièce jointe ou de cliquer sur un lien.
- Vérifiez si le courriel renferme des fautes d'orthographe et des erreurs de mise en forme.
- Vérifiez l'hyperlien contenu dans le courriel suspect en plaçant le pointeur de votre souris sur le lien afin d'en vérifier l'adresse.
- Fiez-vous à votre instinct : si un courriel semble frauduleux, il l'est probablement. »

(Source de l'extrait entre guillemets : Centre antifraude du Canada)

Si vous avez été victime de ce type de fraude, vous êtes invité à contacter votre poste de police local afin de signaler l'événement. Pour plus d'informations sur la prévention de la fraude, le public est invité à visiter le site web de la Sûreté du Québec au www.sq.gouv.qc.ca ainsi que le site web du Centre antifraude du Canada au www.antifraudcentre.ca

Julie Côté
Sergente aux relations communautaires
MRC des Pays-d'en-Haut
MRC Rivière-du-Nord
Sûreté du Québec
Bureau 450 227-6848